

9 septembre 2020

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de M^{me} Yasmine Menétréy: «Est-ce que l'aide alimentaire de la Ville de Genève bénéficie réellement à la population genevoise?»

TEXTE DE LA QUESTION

Constatant l'augmentation significative du nombre de colis alimentaires distribués sur le canton de Genève (1683 le samedi 9 mai et 2600 le 16 mai 2020 aux Vernets), je souhaiterais savoir si ce phénomène est corrélatif à l'intensification des effets de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, ou si d'autres explications peuvent le justifier.

Fort de ce constat, mes questions sont les suivantes:

- Pensez-vous qu'une partie des demandeurs viennent du canton de Vaud, ou d'ailleurs, du fait que les résidents illégaux ne peuvent rien obtenir là-bas?
- Est-ce que la Ville de Genève a pu procéder à un recensement de l'ensemble des bénéficiaires?
- Quelle est la part des demandeurs qui résident de manière effective sur le territoire cantonal genevois?
- Pouvez-vous fournir les statistiques concernant les communes de résidence de l'ensemble des personnes ayant bénéficié de l'aide ponctuelle de la Ville de Genève?

En fonction des résultats obtenus, est-ce que la Ville de Genève peut engager les démarches nécessaires afin de solliciter une contribution légitime de la part des entités publiques qui hébergent les personnes bénéficiant de l'aide communale de la Ville de Genève, destinée en principe à ses habitants?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 et ses conséquences sur la vie sociale ont provoqué une crise économique dont les effets se font encore ressentir. Selon les experts du Groupe de perspectives économiques, le chômage à Genève – calculé sur une base annuelle – devrait encore progresser en 2021, pour se fixer à 5,9% (5% en juin 2020, source Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Les distributions de nourriture aux Vernets ont débuté le 2 mai 2020 et se sont étendues jusqu'au 6 juin 2020. Elles ont été initiées par la Caravane de Solidarité avec le soutien logistique de la Ville de Genève et de Médecins sans frontières (MSF). D'autres associations et organisations se sont jointes pour offrir leur aide: les Colis du Cœur, la Fondation Partage, l'Entraide protestante suisse (EPER),

le Centre social protestant (CSP), le Collectif de soutien aux sans-papiers, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Association suisse des locataires (Asloca) et les syndicats.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences directes sur l'emploi, il est important de souligner que ces distributions étaient basées sur le principe d'une offre inconditionnelle. Il convient ici de rappeler que nombre de personnes, y compris des familles entières, se sont retrouvées du jour au lendemain sans emploi, et donc sans aucune source de revenu, n'ayant plus moyen de faire face aux charges mensuelles de loyer, d'assurance maladie et d'alimentation.

Lors de la première distribution alimentaire, le colis comprenait surtout des produits secs (riz, pâtes, lentilles, etc.) et valait 20 francs. Petit à petit le contenu s'est amélioré et diversifié pour atteindre entre 40 et 50 francs avec l'ajout de produits frais, de produits d'hygiène, de lait en poudre et de couches pour les nombreux enfants en bas âge.

Les six distributions alimentaires aux Vernets ont été entièrement financées par des dons privés versés à la Caravane de solidarité, à Partage et aux Colis du Cœur. Le rôle de la Ville de Genève a consisté à mettre à disposition la patinoire des Vernets et à fournir un soutien logistique aux associations en charge de l'aide alimentaire. Le coût de ces opérations pour la Ville de Genève s'est ainsi élevé à 25 000 francs (frais de sécurité, frais de nettoyage, sandwichs et boissons pour les bénévoles).

Suite à cette période d'urgence, la Ville de Genève a demandé aux Colis du Cœur de systématiser l'inscription des bénéficiaires dans leur base de données. Cette base de données n'indique pas le statut des personnes se présentant aux distributions. En revanche la base de données indique le lieu/commune de résidence de la personne/famille. Les assistantes sociales et assistants sociaux de la Ville, ainsi que celles et ceux des associations telles que l'EPER, l'Association promotion droits humains (APDH), ou l'Hospice général, ouvrent un droit aux distributions des non-inscrits après une évaluation rapide et orientent les personnes vers le centre de distribution en fonction de leur lieu d'habitation/code postal. La Croix-Rouge genevoise (CRG) a donné son accord pour que les assistants sociaux et assistantes sociales leur réfèrent les personnes non inscrites.

En outre, les HUG et MSF ont mené deux enquêtes auprès des bénéficiaires. La première a pris place le 2 mai 2020, la seconde le 6 juin. Selon la deuxième enquête, intitulée «Conditions de vie, santé et sécurité alimentaire des familles avec enfants participant aux distributions alimentaires durant la crise du Covid-19 à Genève», les personnes migrantes sans statut légal (sans-papiers) ne représentaient que 21,8% des participants (52% auparavant), alors que la majorité des répondants avaient un permis de séjour et donc accès aux prestations d'aide sociale. A noter la présence de 10,1% de citoyens suisses

(3,4% lors de la première enquête) et de 13% de personnes avec un permis de séjour de longue durée (permis C). Au total, 53,5% des participants étaient au bénéfice d'un permis temporaire (38,8% permis B, 12,4% permis F, 1,3% permis N (requérants d'asile), 1% autres permis) et 2% de passage ou inconnu.

Les répondant-e-s à cette enquête l'ont fait de manière anonyme. Aucune adresse n'a donc été enregistrée. Toutefois, nous pouvons relever que seuls 2% des répondant-e-s sont «de passage». Les colis ont donc été distribués à des personnes qui vivent et/ou qui sont enregistrées dans notre canton. Il est en effet peu crédible de penser que des personnes avec très peu de moyens aient pu se déplacer du canton de Vaud jusqu'à Genève. Enfin, il faut souligner que le Canton de Vaud procède également à des distributions décentralisées, notamment via la Soupe populaire. Il existe donc des solutions dans ce canton pour recevoir de la nourriture.

Depuis mi-juin, les distributions assurées pour les habitant-e-s de la municipalité répondent aux besoins de 7000 personnes, soit la moitié des 14000 personnes désormais inscrites aux Colis du Cœur après les sept distributions des Vernets. Entre 1000 et 1400 colis sont distribués, chaque semaine, à l'école de Trembley et entre 800 à 1100 à l'école Hugo-de-Senger, respectivement les mercredis et jeudis. Les Colis du Cœur et Partage comptent un colis pour deux personnes.

Les communes de Vernier, Lancy, Carouge, Meyrin, Versoix et du Grand-Saconnex ont participé à ces distributions.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos